



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

## Séance du 30/01/2022

Personnes présentes : Jean-Luc FRUCHART, Jean-Jacques LABONNE, Véronique ROUDAIRE, Stéphanie CHAZOTTE, Félicien BONY, Maëly CHAPUT, Manon GRANGE, Clément GARDE.

Personnes excusées : Charlotte LEYRIT, Lou-Anne ROCHEFORT

### Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du précédent Conseil
- Présentation du dossier d'appel à projet
- Etablissement du cahier des charges pour appel d'offre
- Informations

#### **I. Validation du compte rendu du 05 /12 /21**

Voté à l'unanimité

#### **II. Présentation du dossier d'appel à projet**

Au total 96 M€ seront distribués en 2 volets

- ❖ National (15 M€)
- ❖ Territorial (81 M€) **qui nous concerne**

Qui peut en bénéficier ? : les communes

Equipement éligible ? : plateau multisport.

Nature des travaux ? : Création d'équipements sportifs de proximité neuf

Quels sont les territoires éligibles ? : territoires carencés = où il y a peu d'équipement, exemple les ZRR (on est dans une zone de revitalisation rurale).

Déposer un dossier ? : pour nous il convient de déposer un dossier à la région et/ ou au département

Pour l'instant nous n'avons pas d'information sur les dates de dépôts de dossier mais il faut être prêt.

Quelques points importants :

- Subventions possibles : au maximum 80% du montant du projet

- Exemples de critères les plus subventionnés : lieu sécurisé, utilisant des matériaux biosourcés, à proximité d'écoles ou d'entreprises, favorisant par exemple la pratique féminine du sport ...

#### Document « Dossier de demande de subvention »

- Prévoir plan de financement
- Voir s'il peut y avoir d'autres financements DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation Spécifique à l'Investissement Local), FEDER (fonds européen)

Le terrain appartient-il au porteur de projet ?

Qui est le porteur de projet ? mairie

Le terrain lui appartient-il ? oui

Type de gestion envisagée : comment l'équipement va-t-il être géré ? (Exemple gardien ?)

Délégation de Service public (exemple : gestion par personne extérieure à la commune comme la buvette du plan d'eau d'Anschald).

Il va falloir se positionner par rapport à la nature juridique du projet.

**Prochaine étape** : Appel d'offre

Comment ça se passe ?

- Il faut déterminer ce qu'on veut = établir le cahier des charges

### **III. Etablissement du cahier des charges**

Plateforme : 32x20

Stade : 24x12

2 Couloirs athlétisme

Filet de protection : à définir -> dépend de l'orientation du terrain

On prévoit une prochaine réunion en invitant un constructeur pour mieux définir le cahier des charges.

### **IV. Informations diverses**

Équipement audiovisuel

- 1) Maison des associations : Écran 5m x 2,2m + projecteur fixe (pour pouvoir faire des séances ciné, retransmission événements sportifs... pour les associations, pour les réunions, pour les particuliers.

Équipement filaire et wifi simple d'utilisation.

- 2) Salle du Conseil Municipal (Mairie) : équipement d'un moniteur 65 "connectable en Wi-Fi avec un PC portable

Info Anschald

Info poubelle

Mobilité : ligne SNCF -> donner les infos sur le site et application. (Travail au niveau de la communauté de commune sur ce point)

**Prochain Conseil Municipal des Jeunes le 13 /03/22 à 10h30**